**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
**Herausgeber:** Visarte Schweiz
**Band:** - (1938-1939)
**Heft:** 5

**Artikel:** Rectification
**Autor:** Baud-Bovy, D.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-623628

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

musculaire à la direction de l'*Habitus* intellectuel, et de faire échapper l'œuvre à l'influx de l'art.

« L'art n'a pas seulement à se défendre contre l'entraînement de l'habileté manuelle et contre l'imitation servile. D'autres éléments étrangers menacent encore sa pureté. Par exemple, la beauté à laquelle il tend produit une délectation, mais c'est la haute délectation de l'esprit, qui est tout le contraire de ce que l'on appelle le plaisir, ou le chatouillement agréable de la sensibilité ; et si l'art cherche à *plaire*, il trahit, il devient menteur. De même, il a pour *effet* de produire l'émotion, mais s'il *vise* l'émotion, le phénomène affectif, le remuement des passions, il s'adultère, et voilà un autre élément de mensonge qui pénètre en lui. »

Et pour terminer je citerai encore ce passage :

« Si l'artiste étudie et chérit la nature autant et beaucoup plus que les œuvres des maîtres, ce n'est pas pour la copier, mais pour *se fonder* sur elle.

« Et c'est qu'il ne lui suffit pas d'être l'élève des maîtres ; il doit être l'élève de Dieu, car Dieu connaît les règles de la fabrication des beaux ouvrages. La nature n'importe essentiellement à l'artiste que parce qu'elle est une dérivation de l'art divin dans les choses. L'artiste, qu'il le sache ou non, consulte Dieu en regardant les choses.

« La nature est ainsi le premier excitateur et le premier régulateur de l'artiste et non pas un exemplaire à décalquer servilement. Demandez aux vrais peintres comment ils ont besoin d'elle. Ils la craignent et la révèrent, mais d'une crainte chaste, non d'une crainte d'esclave ».

Il nous semble que la place de la technique dans la création est assez définie.

E. Dominique.

## *Rectification.*

La *Feuille d'Avis de Vevey*, du 8 novembre a publié sous le titre « **Un peintre à l'honneur** » l'entrefilet suivant :

« A l'occasion de l'exposition de New-York, qui déroulera ses fastes en 1939, une grande entreprise américaine vient de faire l'acquisition, dans chaque pays d'Europe, d'une peinture (paysage) propre à donner une juste idée d'une région caractéristique.

« Pour la Suisse, c'est une œuvre de M. P.-E. Wyss (Corseaux) qui a remporté la palme. Il s'agit d'un vigoureux paysage du Valais qui a été choisi par une commission à la tête de laquelle se trouvait M. Baud-Bovy, de Genève.

« Les concurrents étaient au nombre d'une dizaine.

« Nos félicitations à M. P.-E. Wyss. »

Nous avons reçu à ce sujet la lettre suivante :

« Sollicité, en effet, par une des employées de cette entreprise de l'aider à choisir une œuvre représentative de l'*Art suisse*, j'ai dû, pour diverses raisons, lui refuser mon concours. Je n'ai donc jamais entendu parler d'une commission chargée de ce soin, et n'ai même pas vu la toile de M. Wyss.

« Aussi vous serais-je très reconnaissant si vous vouliez insérer cette rectification dans le prochain numéro de l'*Art suisse*.

« Genève, 15 novembre 1938. (Signé) D. Baud-Bovy. »